

Relevé des échanges

Commission des affaires économiques

– Audition de M. Nicolas Dufourcq, directeur général de
Bpifrance..... 2

Vendredi 24 avril 2020
Séance de 14 heures 30

Relevé des échanges n° 10

SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020

**Présidence
de Roland Lescure,
*Président***

La commission des affaires économiques a procédé à l'audition, en visioconférence, de M. Nicolas Dufourcq, directeur général de Bpifrance.

M. le président Roland Lescure. La Banque publique d'investissement, Bpifrance, est un opérateur très important du plan d'urgence économique dont l'ampleur, le champ et les instruments ont été étendus hier par accord de la commission mixte paritaire réunie sur le projet de loi de finances rectificative.

M. Nicolas Dufourcq, directeur général de Bpifrance. Bpifrance s'est mobilisé dès la fermeture des restaurants, en anticipant un confinement long et en proposant un plan d'urgence intitulé « pont aérien de *cash* ». Cette gamme de prêts sans garantie à long terme sur des quotités pouvant aller jusqu'à 30 millions d'euros a été lancée le 16 mars, dix jours avant le prêt garanti par l'État, le PGE. Nous avons également annoncé que nous reportions d'autorité les échéances de paiement d'intérêts et de capital de l'ensemble de nos prêts et que nous couvririons, avec une garantie à 90 % de l'État, non seulement les petites et moyennes entreprises (PME) et les très petites entreprises (TPE), nous le faisons déjà, mais aussi les entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Nous avons mobilisé 500 volontaires dans l'entreprise pour contacter les clients et, recevoir, de 8 heures à minuit, leurs appels *via* un numéro vert – près de 80 000 au cours des trois premières semaines. Bien que notre taille soit modeste, avec 3 200 salariés, c'était notre rôle d'absorber le choc émotionnel vécu par nos clients, de les rassurer et de leur expliquer les solutions. Une très grande partie d'entre eux ont opté pour ces produits, puisque nous avons distribué pour 3 milliards d'euros de prêts Atout, anticipé 150 millions d'euros de prêts Rebond, financés à 100 % par les conseils régionaux et jusqu'à 300 000 euros pour les TPE, et exercé notre rôle de *factor* à travers notre offre de mobilisation de créances.

Entre-temps, après validation par Bruxelles et la Fédération bancaire française, le PGE a été lancé le 25 mars. Depuis, sur 65 milliards d'euros de demandes, 44,4 milliards ont été distribués à 291 000 entreprises par 16 000 agences bancaires, pour un crédit moyen de 153 000 euros. Le PGE est à un an au taux de 0,25 %, prix de la garantie de l'État, les banques facturant le prix de la liquidité, actuellement nul. Après un an, l'entrepreneur a la possibilité d'étaler le remboursement du crédit sur cinq ans supplémentaires. Le montant accordé progresse d'environ 3 milliards d'euros par jour : nous franchirons probablement les 100 milliards et il n'est pas impossible que nous atteignons 300 milliards au 31 décembre 2020.

90 % des bénéficiaires de PGE, pour la moitié du montant total accordé, sont des TPE. Parmi les professions les plus touchées, 30 000 restaurants et 6 000 hôtels en ont bénéficié, pour un total de 2,5 milliards d'euros.

Toutes les entreprises n'en bénéficient pas même s'il est quasi automatique pour celles notées jusqu'à 5+ et si quantité d'entreprises non notées y ont eu accès. Parmi les entreprises notées 5 et 6, environ un quart ont reçu le PGE qu'elles ont demandé ; un quart ne peuvent pas y accéder, car la solution à leurs difficultés n'est pas un prêt bancaire remboursable ; 50 % doivent tenter de convaincre leur banquier. Plusieurs entreprises étaient bloquées par la définition européenne d'entreprise en difficulté mais le PGE est désormais accessible à celles dont les fonds propres sont négatifs ou à celles dont ils ont été divisés par deux en 2019 mais avec un résultat opérationnel positif et n'ayant pas demandé d'aide avant la crise épidémique, notamment celles dont les fonds propres ont fondu avec la crise des Gilets jaunes ou après les attentats de 2017. C'est une excellente évolution pour nombre d'entreprises légitimes à demander un PGE. Du fait de la fermeture administrative de l'économie imposée par la crise,

quelque chose est dû aux entreprises qui se portaient bien mais ont dû cesser leur activité : telle est la philosophie de l'ensemble des programmes.

Le PGE est une solution vendue par des banquiers, dont le métier n'est pas la distribution de subventions ou d'avances remboursables, et dont la sinistralité attendue est très élevée. C'est la raison pour laquelle Gouvernement a créé avec le fonds de solidarité une poche d'un milliard d'euros, dont 500 millions d'avances remboursables de plusieurs catégories. Pour les entreprises de taille significative, le cas par cas sera de mise, avec abandon des dettes fiscales et sociales et prêt participatif adapté. Plus les entreprises descendront en taille, plus les produits proposés seront standardisés et industrialisés, sous la forme de petites avances remboursables qui pourront être « plateformisées ». C'est le projet auquel nous travaillons.

Deux autres dispositifs complètent le PGE. Avec le prêt Rebond, financé par les conseils régionaux, une dotation de 150 millions d'euros nous permettra d'accorder 450 millions d'euros de prêts à sept ans, à taux zéro sur six ans, avec deux ans différés de remboursement. Compris entre 10 000 et 50 000 euros, ils peuvent aller jusqu'à 100 000, voire 300 000 euros. Toutes les régions, sauf Nouvelle Aquitaine, ont lancé le leur. Auvergne Rhône Alpes a particulièrement doté le sien.

Le fonds Résistance, monté par les conseils régionaux avec les métropoles et les départements, est doté par la Caisse des dépôts et consignations (CdC) et permet d'accorder des avances remboursables calibrées pour des sinistralités fortes. La décision relève de la région et les opérateurs sont divers.

Ces dispositifs très attractifs visent à proposer plus de solutions aux entrepreneurs qui n'obtiennent pas un PGE. Ils pourraient être gérés par la même plateforme de Bpifrance, entièrement digitale, avec une brique technologique centrale fournie par la start-up United, au capital de laquelle nous sommes.

Maintenant que le prêt Atout a épuisé son enveloppe, Bpifrance distribuera en direct le PGE : 500 millions d'euros de PGE Soutien à l'innovation pour les start-up et un PGE pour nos clients qui n'ont pas reçu un PGE de la part des autres banques et n'ont pas pris le prêt Atout. Nous participons toujours à des *pools* avec des banques de la place : nous ne serons jamais seuls pour le PGE, au titre duquel nous pensons accorder 3 milliards d'euros.

En fin de crise, Bpifrance aura fait à peu près 7 milliards d'euros de crédits.

Mme Typhanie Degois (LaREM). Merci aux collaborateurs de Bpifrance pour le travail remarquable qu'ils ont accompli pour accompagner rapidement des milliers d'entreprises. Fragilisées faute de trésorerie suffisante pour s'être endettées afin d'investir, beaucoup hésitent voire renoncent à souscrire un nouveau prêt. Comment Bpifrance peut les accompagner ? Réfléchissez-vous à une possible prise de participation chez celles qui ne pourraient pas rembourser leur prêt ?

Face aux fonds internationaux, Bpifrance devrait être le véhicule privilégié de l'État pour protéger les pépites françaises cotées. Outre le fonds « Lac d'argent », un outil pourrait flécher l'épargne forcée des Français, estimée par l'OFCE à 55 milliards d'euros après huit semaines de confinement, vers la recapitalisation des PME et des start-up.

Qu'attendez-vous du quatrième volet du Programme d'investissements d'avenir (PIA) ?

M. Daniel Fasquelle (LR). En dépit de l'extension du champ d'application du PGE, des difficultés demeurent. Combien d'entreprises sont notées jusqu'à 5+ ? De nombreuses autres ont renoncé. Le nombre de 291 000 bénéficiaires peut sembler important, mais reste modeste au regard de nos 4,5 millions d'entreprises. Quels efforts déploierez-vous pour que toutes celles qui ont vraiment besoin du PGE en bénéficient ?

S'il est prolongé au-delà d'un an, ce sera aux conditions imposées par la banque, ce qui explique que beaucoup y renoncent. Ne pourrait-on pas lui permettre d'évoluer en prêt classique, tout en le capant ? Et le prolonger d'un an, pour rassurer les entreprises ? Que pensez-vous de la proposition de la CPME de le transformer en fonds propres, dans un dispositif géré par les régions ? Les entreprises pourraient ainsi investir dans leur outil de production plutôt que consacrer leur énergie à rembourser un prêt.

Enfin, comment orienter vers les PME les 55 milliards d'euros d'épargne forcée ?

Mme Marguerite Deprez-Audebert (Modem). Le groupe Modem rejoint les décisions du Gouvernement visant à soutenir l'économie française. Toute entreprise, quelle que soit sa santé, devrait avoir une chance de passer cette crise sanitaire et non économique. Il y a deux semaines, Mme Pannier-Runacher indiquait que les dizaines de milliers d'entreprises en phase d'observation pour s'être déclarées en cessation de paiements en 2019, et pour lesquelles un plan de continuation ou de cession n'a pas encore été validé, pourraient recourir au PGE. Las, sur le terrain, les banques n'ont pas changé d'attitude. Avec la quasi-fermeture des tribunaux de commerce et la paralysie de nombreux administrateurs, la peine est lourde pour ces entreprises en redressement judiciaire (RJ) : déjà pénalisées par la privation des marchés publics et par la chute parfois drastique de leur chiffre d'affaires, ne pouvant accroître leur endettement, elles ne peuvent bénéficier de la garantie d'emprunt de l'État. Il y a presque distorsion de concurrence entre celles qui peuvent emprunter à très faible taux et celles en RJ. Quel rôle peut jouer Bpifrance pour aider les secondes ? On ne peut débrancher ces entreprises malades.

Mme Marie-Noëlle Battistel (Soc.). Je remercie moi aussi les collaborateurs de Bpifrance.

De nombreuses entreprises rapportent une sélection assez stricte de la part des banques pour l'octroi du PGE, malgré la nationalisation quasi totale du risque et les demandes de flexibilité du Gouvernement. Combien se tournent vers vos dispositifs ? Leur prêtez-vous une attention particulière de prêteur de dernier ressort ? Quels sont les secteurs les plus pénalisés par les refus ? Quelle est la répartition des PGE par département ?

Les professionnels demandent que la suspension pour six mois des échéances des financements octroyés par Bpifrance soit généralisée à l'ensemble des banques pour une année blanche reportée en fin d'échéance. Ce serait fort utile.

Avez-vous réfléchi aux nouveaux outils qui pourraient contribuer à la relance de l'économie, notamment favoriser la relocalisation d'entreprises stratégiques ?

Mme Laure de La Raudière (UAI). Nous saluons la décision du Gouvernement de créer le PGE pour la sauvegarde des entreprises les plus touchées par la crise, notamment le secteur des cafés, hôtels, restaurants et du tourisme, dont la trésorerie est peu florissante. 30 % des restaurants pourraient ne pas se relever. Le risque du PGE pour les finances publiques a-t-il déjà été évalué ? Quel est le rôle précis de Bpifrance dans l'analyse des dossiers ?

Pouvez-vous nous éclairer sur la santé financière de nos start-up et sur les levées de fonds ? Après des articles très alarmistes au début de la crise, un optimisme semble pointer.

M. le président Roland Lescure. Des études sur le prêt garanti lancé en 2009 ont montré un effet positif. Certes, l'ampleur du dispositif actuel n'est pas la même et l'issue de la crise n'est pas encore connue.

M. Olivier Falorni (Libertés et Territoires). Je salue l'action de Bpifrance et de ses salariés. Les retours du terrain font état d'un taux de refus plus élevé que les 3 % annoncés, ainsi que de mesures dilatoires des banques pour ne pas avoir à notifier de refus. Est-ce le cas, ou y a-t-il vraiment engorgement ? Quels sont les motifs de refus selon les types d'entreprise ? Quelle est la part des refus motivés par écrit ?

Comment le PGE s'articule-t-il avec le fonds de solidarité et les avances remboursables proposées aux entreprises qui n'y auront pas accès ? Les conditions d'accès sont-elles complémentaires ? Comment interviendra le mécanisme subsidiaire de prêt participatif, jusqu'à 50 000 euros pour les petites entreprises, adossé au fonds de solidarité ? Les avances remboursables seront-elles encadrées par Bpifrance et comment le remboursement sera-t-il garanti ?

Êtes-vous en mesure de dresser un bilan exhaustif par secteur de la répartition des 44 milliards d'euros et des prêts octroyés ? Êtes-vous associé au plan sectoriel pour l'hôtellerie et la restauration ? Êtes-vous au courant de l'avancée du plan pour le tourisme ? M. Bruno Le Maire a proposé un plan de relance européen de 1 000 milliards d'euros, qui s'inscrira dans le *Green Deal* européen. Comment Bpifrance pourrait participer à cette très grande vague d'investissements ?

M. Sébastien Jumel (GDR). « L'État ne fait pas ce qu'il veut », a affirmé le président de la FBF. Le processus d'attribution des PGE est largement discriminatoire. Comment sont évaluées les entreprises qui ne disposent pas d'une cotation Banque de France ? Pourquoi le PGE est-il octroyé dans le silence opaque des agences bancaires ? Les vérifications et les refus de prêts sont en grande partie fondés sur des critères européens de bonne santé économique discriminatoires, qui conduisent à ne prêter qu'aux riches. Bpifrance doit y déroger. Les banques continuent de jouir du monopole privé de l'argent, elles jouent la montre et les prêts sont attribués à la tête du client. Bpifrance doit contourner leur circuit privé pour éviter l'asphyxie de notre économie. J'ai déposé une proposition de loi en ce sens.

Vous avez parlé d'un pont aérien de *cash* : Bpifrance doit-elle prendre ses responsabilités et devenir un prêteur en dernier ressort, pour privilégier le lien social et les activités de proximité ? Comment appréhendez-vous votre rôle dans le plan de relance ?

M. Nicolas Dufourcq. Vos messages de remerciement iront droit au cœur des collaborateurs de Bpifrance.

En effet, nombre d'entreprises ont déjà contracté de la dette et hésitent à demander le PGE. Pour autant, la solution est-elle celle de l'*equity*, ou des fonds propres, beaucoup plus risqués que la dette ? Nous en avons fait l'expérience avec les sociétés de développement régional ou le fonds créé dans le plan de relance 2008-2009. Nous sommes très favorables à augmenter massivement les investissements en *equity* de Bpifrance et des fonds privés que nous finançons, mais les ordres de proportion ne seront pas là. J'ai lancé un plan visant à investir 1 000 investissements dans des PME d'ici à mai 2021. Pour relever ce défi, il faudra

d'importants changements et de nombreux investisseurs supplémentaires : il serait difficile d'aller au-delà. Métier de haute couture, celui des fonds propres est au moins dix fois plus risqué que celui de la dette.

S'agissant de la défense des pépites françaises, je suis heureux de vous annoncer que nous avons terminé les négociations avec nos investisseurs et que le fonds « Lac d'argent » sera doté de 4,1 milliards d'euros et commencera en mai. Les 25 milliards de fonds propres de Bpifrance nous permettent aussi d'investir dans des entreprises comme Orange, STMicroelectronics, Peugeot, Valeo, etc.

Quant à l'idée de flécher l'épargne forcée vers les start-up et les PME, les fonds sont assez bien dotés. Dans le plan 1 000 investissements dans les PME et le plan Tourisme, comme dans les demandes au PIA, il est question de quelques centaines de millions d'euros de plus, pas de 55 milliards. Il est inutile de créer un tuyau pour pomper une partie de cette épargne forcée. On entend d'ailleurs un peu moins les start-up qu'au début de la crise certes parce que Bpifrance s'en occupe, mais aussi parce qu'elles sont très fortement dotées en trésorerie.

S'agissant du PIA 4, nous avons déjà une gamme de fonds qui arrivent à maturité et qui devront être renouvelés : Echotech, fonds de 300 millions d'euros consacré aux start-up de la transition énergétique ; un fonds de 700 millions consacré aux sociétés de projets industriels ; un fonds de 300 millions qui investit dans les fonds privés de la transition énergétique. Nous demanderons 1,5 milliard de fonds propres pour continuer le travail entamé avec le PIA 2 et le PIA 3.

Les entreprises qui étaient en cessation de paiements en 2019 ne peuvent pas être couvertes par le PGE. Nous ne pouvons pas l'imposer à nos partenaires européens, ni même le négocier. Nous avons obtenu une ouverture très importante pour les entreprises en difficulté, en cessation de paiements et sous plan de continuation puis de restructuration. Celles qui sont encore en attente de la décision du juge n'y sont pas éligibles. La seule solution – extrêmement risquée – pour les sauver est celle, rare en France, des fonds propres dits de retournement. Bpifrance est déterminé à la financer mais ne l'exerce pas en direct car le retournement est surtout de la prise de participation majoritaire, au risque d'entrer dans le monde complexe des nationalisations.

Le PGE est à un an, prolongeable à la main de l'entrepreneur. Son principe est que les banques s'engagent à facturer au client final le prix de la garantie de l'État et à y ajouter le coût de leur liquidité, sans marge. Le taux facturé au bout d'un an – qu'il reviendra aux banques de calculer – sera égal à 53 points de base pour un an de plus et jusqu'à 100 points de base si le client souhaite l'allonger davantage, plus le coût de la liquidité du moment. Les clients qui ne veulent pas prendre le risque d'un taux inconnu dans un an ne sont pas très nombreux.

Le processus d'accès au PGE est le suivant. En cas d'accord avec son banquier, le client saisit sur la plateforme de Bpifrance le montant du crédit et son numéro de SIREN. Il obtient un numéro unique d'attestation, qu'il fournit au banquier qui peut constituer le dossier et lancer la mise en paiement. Bpifrance dispose donc uniquement de statistiques après accord des banques, et ne peut pas calculer le taux de refus, ce que font les banques, qui le communiquent à la FBF et au ministre. Il est probablement inférieur à 5 %.

J'ignore quels sont les secteurs les plus pénalisés par les refus. Je vous communiquerai la cartographie par département.

Peu d'entreprises qui se sont vues refuser le PGE viennent chercher du prêt direct chez Bpifrance, car le programme repose sur le prêt par chaque banque à ses clients. Sur nos 80 000 clients actifs, 10 000 ont bénéficié d'un PGE, d'un prêt Atout ou d'un prêt Rebond. Une grande part des 70 000 entreprises restantes n'en demandera pas compte tenu de la couche de dette dans leur bilan. C'est la limite du traitement bancaire d'une crise épidémique.

La plupart des banques font du report d'échéance. On ne peut que s'en féliciter. Les 16 000 agences bancaires privées qui font du PGE et des reports d'échéance ne font d'ailleurs quasiment plus que cela.

Je confirme que nous réfléchissons à des outils nouveaux pour relancer l'économie. La crise a contraint à placer l'économie française dans une hibernation forcée et organisée. Maintenant que nous en sortons, il faudra la relancer le plus vite possible. Nous sommes appelés par le ministère des finances à pousser des initiatives générales et sectorielles, notamment dans le tourisme. Nous avons proposé un plan ambitieux de prêts de quasi-fonds propres et de fonds propres, ainsi que de conseil et d'accompagnement, complémentaire de celui de la CdC pour les infrastructures et les foncières. La banque publique du tourisme existe bien, composée de Bpifrance pour les opérateurs et de la Banque des territoires du groupe CdC pour les murs et les infrastructures. Nos plans représentent des sommes très importantes et sont à l'instruction dans nos gouvernances respectives.

Le rôle contracyclique joué par la garantie en 2009 a été considérable, puisque les dotations de l'État dans les fonds de garantie avaient été très inférieures à l'effet macroéconomique global de préservation de l'emploi. On peut dire la même chose du PGE. Dans le pire des scénarios, avec 10 % de sinistralité sur 100 milliards, l'État supporterait 9 milliards d'euros de pertes et les banques, 1 milliard – elles prennent donc quand même des risques. Cela permet que les chargés de clientèle conservent jusqu'au bout le raisonnement à la fois bancaire et de mission d'intérêt général qui leur est demandé.

Bpifrance n'a aucun rôle dans l'analyse des dossiers jusqu'à 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires. Les crédits sont accordés par les banques ; nous sommes l'orchestrateur de la garantie. En revanche, si le prêt n'est pas remboursé, ce sont nos équipes qui procéderont à l'ensemble des tâches documentaires, travail considérable pour des centaines de milliers de dossiers. S'y ajouterait la gestion des dossiers des avances remboursables, du prêt Rebond et, potentiellement, du fonds Résistance.

Nous échangeons largement avec les start-up. S'agissant des levées de fonds, face à l'effet de sidération terrible durant les deux premières semaines, Bpifrance a joué son rôle de pompier pour remplacer les investisseurs concernés, avec des valorisations en baisse de 15 à 20 %. Cela a été noté par le marché et a contribué à rassurer les investisseurs. Nous menons aussi une action auprès de nos fonds d'investissement partenaires pour qu'ils continuent à assumer un rôle contracyclique.

Les motifs de refus des PGE doivent être demandés à la FBF, de même que les pourcentages de refus motivés par écrit. Un comité de suivi des mesures de soutien financier aux entreprises a été créé, sous l'égide de M. Benoît Cœuré.

Le fonds de solidarité ira naturellement aux refusés du PGE, après instruction non plus bancaire, mais par les comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (Codefi), les commissaires au redressement productif et les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte).

Le plan sectoriel pour l'hôtellerie et la restauration est très précis, mais j'en laisse les annonces au ministre.

Dans le plan européen de relance proposé par M. Bruno Le Maire, le plus important des chiffres représente les prêts garantis, et la réalité de la dépense budgétaire est beaucoup plus faible. Les effets multiplicateurs sont gigantesques. Dans les 500 milliards d'euros annoncés il y a dix jours, il y a ainsi de 200 milliards de crédits garantis, dont des crédits de Bpifrance. Nous sommes en contact avec la Banque européenne d'investissement pour voir comment être un instrument de distribution d'une partie de cette enveloppe en France. C'est une excellente nouvelle, notamment pour continuer à faire des prêts sans garantie à long terme, qui sont le nerf de la guerre.

Nos partenaires bancaires consentent un effort considérable : 3 milliards d'euros de crédits supplémentaires sont accordés chaque jour à 10 000 à 15 000 nouvelles entreprises, chapeau ! Cela n'empêchera pas qu'il y ait des refusés. Ce qui a été inventé ne répond pas à toutes les questions, mais c'est très efficace.

Mme Marie Lebec. Dans les Yvelines, le recours au PGE est assez important, avec un délai de réponse rapide, mais avec toutefois une alerte sur les assureurs-crédit, qui adopteraient une attitude similaire à celle de 2008, les délais de paiement pouvant freiner la reprise. Que savez-vous de l'utilisation des 2 milliards d'euros supplémentaires accordés par la première loi de finances rectificative (LFR) pour les financements export et le maintien de notre présence à l'international ? Dans mon département, il commence à y avoir des demandes d'assurance-prospection, c'est bon signe.

M. Sébastien Leclerc. Le PGE est un bon mécanisme, mais certains acteurs ne jouent pas pleinement leur rôle. Une PME de Falaise construisant des cloisons amovibles pour l'aéronautique, saine et sans dette bancaire avant la crise, s'est vu refuser par sa banque un PGE de 1,2 million d'euros, alors que les actionnaires garantissent personnellement les 10 % non couverts. Le dirigeant a dû saisir le médiateur du crédit. Quel levier Bpifrance pourrait activer pour débloquer ce type de dossier sans perte de temps, pour éviter les dépôts de bilan ? Pouvez-vous utiliser le prêt Atout et le majorer pour les entreprises qui n'ont pas de réponse favorable des banques ?

M. Jean-Luc Lagleize. Alors que le ralentissement économique est mondial, dans un contexte de recours accru au protectionnisme et au populisme, et même de guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine, quelles mesures spécifiques appliquez-vous pour soutenir et accompagner les entreprises exportatrices ? Comment avez-vous ajusté vos outils de soutien financier à l'export, notamment l'assurance-crédit export ? Quel est le taux de recours à ces dispositifs et aux garanties de l'État visant à sécuriser la trésorerie de ces entreprises ? Comment affiner ces outils et mieux les faire connaître ? Comment se passent l'accompagnement et l'information des entreprises concernées par les opérateurs de la *Team France Export* à l'étranger ?

M. Jean-Bernard Sempastous. Nos entreprises sont sous-capitalisées, elles manquent de fonds propres et de capital social, et le risque investisseur n'est pas totalement couvert. Les solutions apportées, très utiles, aident principalement les trésoreries, les besoins de fonds de roulement et le court terme social et fiscal. Mais, pour une relance efficace, il convient de viser le moyen-long terme, principalement par une politique de capitalisation car seuls les fonds propres sont un amortisseur de crise. Il faut des outils Bpifrance mobilisant les fonds propres pour l'outil productif et d'autres, développés en lien avec les régions et la Banque

des territoires, consacrés aux investissements non productifs. Comment renforcer les fonds propres des filières stratégiques, notamment l'aéronautique ?

Mme Sylvia Pinel. Dans ma circonscription, les TPE et les entreprises de proximité peinent à accéder au PGE. En Occitanie, 48 % des refus sont prononcés avant administration du dossier et n'apparaissent donc pas dans les statistiques. Pour pallier ces lacunes, la LFR prévoit un mécanisme subsidiaire de prêt participatif adossé au fonds de solidarité. Pourquoi le PGE ne s'applique-t-il pas aux acteurs de l'économie de proximité ? Les gîtes peinent à contracter un PGE au motif qu'ils ont préalablement contracté un prêt personnel sur les conseils de leur banque ? Quel recours ont-ils ?

Mme Frédérique Lardet. Notre groupe de travail « Tourisme » a auditionné les exploitants franchisés et indépendants. Beaucoup saluent l'efficacité du PGE, mais préconisent un allongement sur dix ou quinze ans, ce qui leur permettrait de maintenir certaines lignes de dépenses d'investissement en capital. Le prêt Tourisme est lui aussi efficace mais les frais de remboursement par anticipation sont contraignants.

M. Fabien Di Filippo. Est-il envisageable d'étaler ou réviser certains prêts, afin qu'ils soient soutenables pour un maximum d'entreprises et ne risquent pas d'en étrangler certaines en phase de reprise. Quel est le niveau de frais perçu par Bpifrance dans ces transactions, et pourquoi ?

Mme Stéphanie Do. Avec le PGE, les banques portent la part de risque non garantie par l'État, ce qui peut expliquer une frilosité. Afin de les encourager à aider les sociétés les plus fragiles, pourraient-elles invoquer le privilège du premier prêteur pour les prêts inférieurs à un certain plafond ?

Mme Sophie Beaudouin-Hubiere. Combien de demandes avez-vous reçues au titre des quatre mesures exceptionnelles du plan de soutien aux PME et ETI exportatrices ? Comment vos équipes gèrent-elles les évaluations qui accompagnent toute demande d'assurance-crédit ou investissement ? Combien avez-vous reçu de demandes d'analyse environnementale et sociale pour des projets de plus de 10 millions d'euros en zone sensible ? Combien de projets ont été classés en catégorie A ?

M. Jacques Maire. Le programme CAP/CAP+ n'a pas été ajusté à l'ampleur de la crise, quand l'Allemagne offre une garantie à 25 ou 30 milliards d'euros pour les assureurs-crédit. De nombreux secteurs étant confrontés à des difficultés de paiement interentreprises, proposerez-vous un redimensionnement de la couverture de l'assurance-crédit ?

Est-il exact que le fait que l'État allemand garantisse 100 % et propose un guichet direct à sa banque publique, la KW, améliore les niveaux d'engagement et la réactivité ? Le modèle de la garantie donnée aux banques est-il vraiment meilleur que le nôtre ?

M. le président Roland Lescure. Le prix n'est pas le même.

M. Dino Cinieri. Au 23 avril, près de 7 500 entreprises de la Loire avaient obtenu ou étaient en passe d'obtenir un PGE, pour un montant global d'environ 900 millions d'euros. D'après la cellule d'appui des chambres de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon et Saint-Étienne, pour une grande majorité d'entreprises, les banques et les assureurs jouent pleinement le jeu. Les rares refus s'expliquent par le non-respect des critères d'attribution, qui sont en cours de révision pour étendre le dispositif aux entreprises fragilisées mais en voie de

redressement avant la pandémie. Il convient que les demandes soient étudiées avec plus de flexibilité et au cas par cas.

M. Nicolas Dufourcq. La FAQ sur le PGE du site du ministère des finances clarifie le sujet des entreprises en difficulté. La forte satisfaction des entrepreneurs témoigne de la pertinence du programme.

Le sujet du rôle potentiellement procyclique des assureurs-crédit se pose à chaque crise. Il est critique de ne pas laisser se dégrader les délais de paiement dans le crédit interentreprises. Je crois que nous sommes en train de réussir une première étape d'intervention. Il ne faudrait pas que les premiers succès soient abîmés par une très forte dégradation du crédit interentreprises, qui est à peu près aussi critique que le crédit bancaire puisqu'il permet aux entrepreneurs d'assurer leurs ventes et de savoir à qui ils peuvent vendre.

S'agissant du financement export, je ne disposerai probablement pas de chiffres avant la semaine prochaine.

M. le président Roland Lescure. Nous les ferons parvenir aux commissaires.

M. Nicolas Dufourcq. Nous sommes très conscients du sujet des sous-traitants de rang 1 à 3 de la filière aéronautique. Contactez-moi au sujet de la PME de Falaise.

Le prêt Atout, à la différence du PGE, puise dans les fonds de garantie de Bpifrance. La ligne budgétaire 134 n'ayant jamais été redotée, nos fonds sont dotés par un recyclage du dividende. Le boni de fusion entre la maison-mère et la filiale Bpifrance permettra de dégager une marge de manœuvre de 400 millions d'euros couvrant l'ensemble de notre plan Covid. Après les 3 milliards d'euros déjà commercialisés, nous n'avons plus de ressources pour faire davantage de prêts Atout.

Nos 70 chargés d'affaires internationaux, désormais immergés dans *Team France Export*, ont pour mission de faire connaître nos dispositifs aux entrepreneurs.

Nous réfléchissons à la façon de programmer et d'orchestrer, dans les trois ans à venir, nos interventions en fonds propres, en quasi-fonds propres et en accompagnement auprès des sous-traitants de rang 1 et 2 des secteurs aéronautique et automobile. Outre des fonds propres supplémentaires, la clé est la proximité avec les donneurs d'ordre, qui pourraient contribuer à l'investissement dans des fonds spécialisés nationaux ou régionaux.

La création du fonds de solidarité s'explique par le fait que le mécanisme du PGE, certes improvisé mais qui a fait ses preuves, trouve parfois sa limite, financière et de métier. Dans certains cas, la solution est la quasi-subvention, donc des prêts dont on sait qu'ils ne seront pas remboursés ou très peu, au travers du fonds de solidarité pour l'État et des fonds Résistance pour les régions.

La durée du PGE ne peut plus être changée, sauf à négocier et notifier un autre programme à Bruxelles...

Plus les taux sont bas, plus les revenus des banques dépendent des commissions et des frais. Or dans le PGE, il n'y a pas de frais : il s'agit d'un service rendu à la collectivité par les banques, il faut les en remercier. Pour le prêt Tourisme, très favorable et largement garanti, Bpifrance prend un peu de frais. Mais sa rentabilité n'est pas gigantesque ! En application des normes IFRS 9, la montée des périls amènera les banques à passer des provisions très

significatives dans leurs comptes 2020. Ne vous attendez pas à des résultats mirifiques de notre branche financement.

L'Allemagne a prévu 50 milliards d'euros pour le fonds de solidarité, 100 milliards pour les fonds propres et 650 milliards pour les crédits garantis – soit deux à trois fois plus que nous. Elle est allée jusqu'à 100 % de garantie pour les seules entreprises avec un résultat opérationnel positif sur trois ans : une entreprise française dans ce cas obtient son prêt. Il y a dix jours, nous avions 150 000 prêts à accorder, contre 15 000 pour les Allemands. L'autorité de réglementation allemande, la BaFin, a été d'emblée incroyablement coulante dans le traitement prudentiel des prêts, notamment ceux à 100 %. C'est aussi ce qui a fini par se faire en France. Nos deux pays traitent donc désormais les prêts à parité. L'environnement réglementaire est très favorable, c'est légitime.

Nous n'en sommes qu'au début puisque le PGE courra jusqu'au 31 décembre 2020. Chaque semaine écrit un scénario qui rend caduc celui de la précédente. Vos retours qualitatifs et quantitatifs sont donc primordiaux. Je m'interroge sur un angle mort, celui des entreprises qui ne demandent ni le PGE, ni le fonds de solidarité. Où sont-elles ? Que font-elles ? Comment s'en sortent-elles ? Vont-elles émerger en expliquant que leur situation est devenue catastrophique car elles s'y sont prises trop tard ? C'est l'inconnue. Nous sommes prêts à développer des solutions en quasi-temps réel si la situation changeait.

M. le président Roland Lescure. Je remercie, au nom de la commission, les équipes de Bpifrance qui ne ménagent pas leurs efforts pour soutenir le tissu économique français.

*